

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 MAI 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, présente le rapport ci-après:

*"En séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 95 de Mme E. Strozzi et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes en plastique pour du jardinage urbain.*

Réponse du Conseil communal

*La proposition soumise au Conseil communal consiste à mettre à disposition des citoyennes et des citoyens du matériel de base, en l'occurrence des palettes remplies de terre, dans le but de réaliser de petits 'potagers' en carré, destinés à la culture de légumes, de petits fruits ou de fleurs.*

*Les postulants s'inspirent de démarches similaires pratiquées à Genève, à Bâle mais également à Sion et à Lausanne, étant précisé qu'une association est citée dans le cadre du postulat, association qui gère le projet sous la forme d'un concept tel que 'nourriture à partager' par exemple.*

*Après réflexion, le Conseil communal observe que chacun peut librement acquérir le matériel décrit dans le postulat auprès notamment des nombreux commerces de la place pour réaliser un tel projet. Il est également relativement aisé d'équiper son balcon de récipients ou de contenants utilisés pour y pratiquer le jardinage domestique décrit par Mme E. Strozzi.*

*Sur la base de ce qui précède et compte tenu notamment des impératifs budgétaires auxquels sont confrontés les Services communaux, il devient de plus en plus difficile pour le Conseil communal de modifier le cahier des charges des collaborateurs de la Ville en leur attribuant de nouvelles tâches.*

*Le Conseil communal a admis qu'un tel projet devrait être développé sous la forme d'initiative privée et qu'il ne peut, en l'état des choses, être mis sur pied par les Services de la Ville par manque de moyen.*

*Toutefois, parce que cette idée vaut la peine d'être défendue, le Conseil communal s'engage à mettre à disposition de l'association ou des personnes qui seraient intéressées par un tel projet, les compétences du secteur des Parcs et promenades sous forme de conseils. Cette action permettra de renseigner le public sur un certain nombre de questions en vue de favoriser la mise en œuvre de ce 'jardinage urbain'."*